

## DOCUMENT N°55

### Résolution sur la situation au Burundi

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française réunie à Abidjan du 06 au 08 Juillet 1998,

sur proposition de la Commission politique,

ayant pris connaissance de l'évolution de la situation au Burundi,

**RÉAFFIRME** son extrême préoccupation quant à la situation qui prévaut au Burundi, pays membre de l'AIPLF et de la Francophonie,

**DÉPLORE** profondément les souffrances dont sont victimes les populations civiles innocentes,

**RAPPELLE** le bilan positif de la mission qu'elle a menée au Burundi en janvier 1998,

**RÉAFFIRME** tout son soutien à l'Assemblée nationale du Burundi dans toutes ses composantes,

**RÉITÈRE** sa conviction profonde que seule la négociation de bonne foi, dans le respect des processus et des institutions démocratiques, et notamment de l'Assemblée nationale Burundaise, peut mener à un règlement acceptable et durable de la crise,

**APPUIE** sans réserve les initiatives prises pour mettre en place un dialogue intérieur et faire aboutir les négociations d'Arusha,

**APPELLE** les chefs d'Etat et de gouvernement des pays voisins à lever l'embargo imposé au Burundi et qui désormais n'a plus pour conséquence que d'infliger des souffrances supplémentaires au peuple burundais déjà lourdement éprouvé,

**RENOUVELLE** sa volonté d'apporter toute l'aide et le soutien possibles afin de faciliter un règlement rapide et satisfaisant du conflit.